

Le revenu de solidarité active fin septembre 2021

n° 36

Janvier
2022

Fin septembre 2021, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,91 million de foyers, soit à un niveau comparable à celui observé en juin. Les masses financières versées au titre de cette prestation (données comptables) s'élèvent à près de 2,90 milliards d'euros au troisième trimestre 2021, poursuivant la diminution amorcée à la fin de l'année 2020.

En neutralisant les effets des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, les montants versés au titre des droits de juillet, août et septembre 2021, ainsi que le nombre de bénéficiaires concernés (données statistiques) seraient orientés à la baisse (respectivement -1,7 % et -1,9 % fin septembre 2021). Ces évolutions confirment les tendances observées depuis les deux trimestres précédents, reflétant la reprise de l'activité économique.

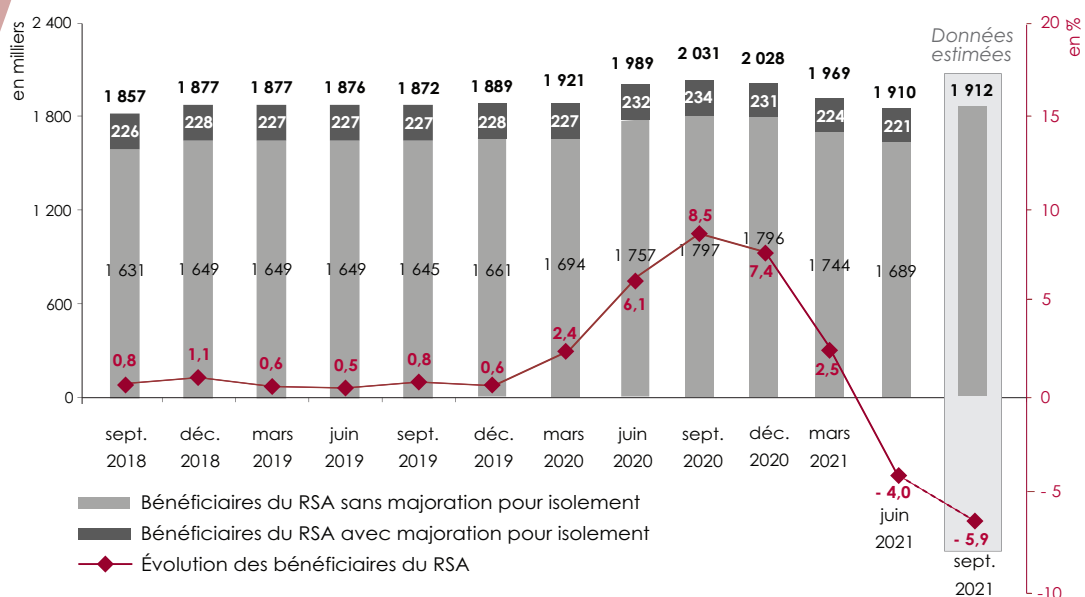
La situation de septembre 2021

Fin septembre 2021, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,91 million de foyers, correspondant à une décroissance de 5,9 % par rapport à septembre 2020 (graphique 1). Les effectifs sont en recul depuis le début de l'année 2021, retrouvant un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire. Parallèlement, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à près de 2,90 milliards d'euros au troisième trimestre 2021 (données comptables), en baisse depuis quatre trimestres consécutifs (encadré).

Les données définitives de juin 2021

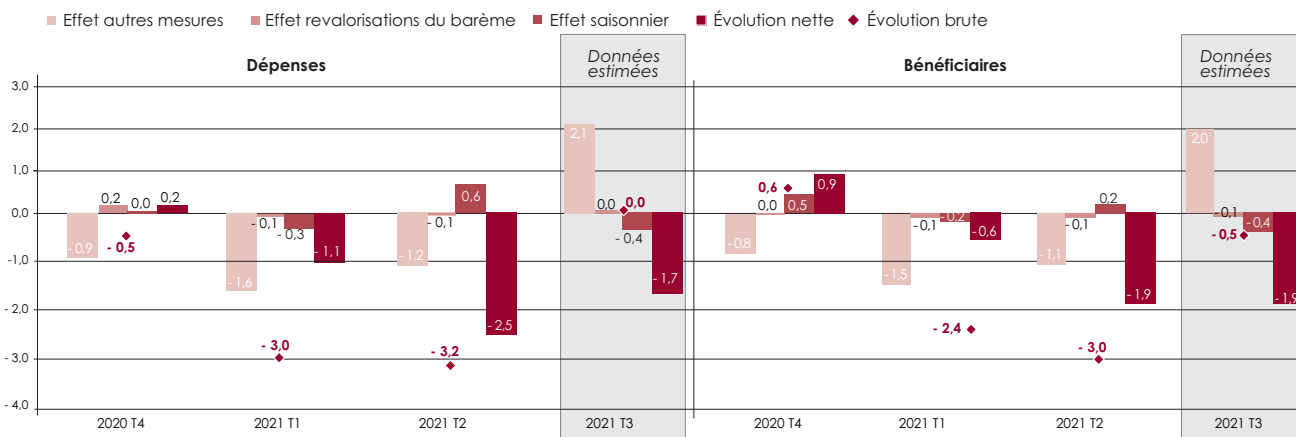
Selon les données définitives de juin 2021, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 1,910 millions de foyers, pour un montant moyen de 505 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 35), le nombre de bénéficiaires était estimé à près de 1,915 millions pour ce même mois (correspondant à une surestimation de 4 400 foyers). Les effectifs connaissent une baisse de 4,0 % entre juin 2020 et juin 2021 et cette tendance concerne l'ensemble des bénéficiaires du RSA. En effet, les foyers bénéficiant d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître diminuent de 4,6 % et ceux ne percevant pas de majoration pour isolement sont en recul de 3,9 % en un an.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles brutes des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* du RSA (en %)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière. * Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. Dans la publication n° 35, l'impact de la prolongation des droits à l'assurance chômage a été révisée sur toute la période et une nouvelle correction saisonnière a été réalisée.

Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

D'après les données brutes estimées, les dépenses de RSA versées au titre du 3^e trimestre 2021 seraient stables et le nombre de bénéficiaires connaîtrait une légère baisse (- 0,5 %). Ces évolutions trimestrielles combinent trois types d'effets. Le premier correspond aux répercussions sur la dynamique du RSA des fluctuations saisonnières de l'emploi, du chômage et des salaires. L'effet saisonnier estimé pour le 3^e trimestre 2021 s'élèverait à - 0,4 % pour les dépenses et les bénéficiaires et correspondrait à l'impact de l'augmentation de l'activité saisonnière ayant lieu chaque été. Les variations du barème de la prestation (revalorisation du montant forfaitaire au 1^{er} avril de chaque année) se répercutent également sur la dynamique trimestrielle de cette prestation. Cependant, l'impact d'une revalorisation est visible dans sa totalité 6 mois après la date de son entrée en vigueur, du fait de l'application de la réglementation sur les « effets figés » (montée en charge progressive). Entre le 2^e et le 3^e trimestre 2021, l'effet des changements dans le barème serait très limité (respectivement - 0,02 % pour les dépenses et - 0,1 % pour les bénéficiaires), la revalorisation de la prestation étant totalement absorbée par l'inflation.

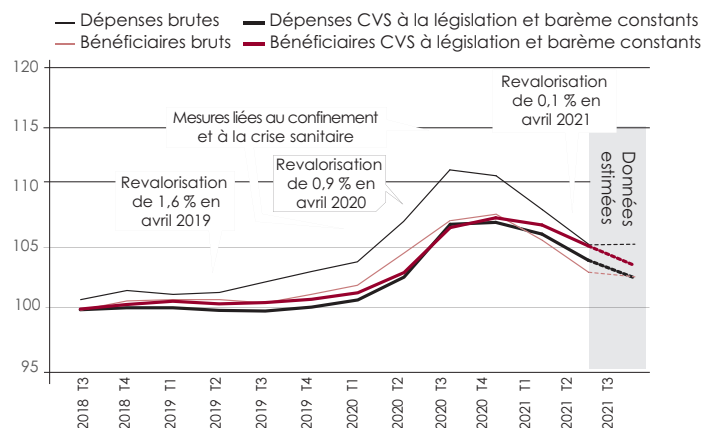
La dernière composante de l'évolution trimestrielle traduit l'effet des mesures réglementaires impactant la prestation. En 2021, elle recouvre la mesure exceptionnelle de prolongement des droits à l'assurance chômage (mise en œuvre entre octobre 2020 et juin 2021), ayant d'abord entraîné des moindres entrées dans le dispositif du RSA dès novembre 2020 (contributions négatives à la croissance) puis une bascule dans le RSA d'un certain nombre de chômeurs dès les mois juillet 2021. S'agissant du 3^e trimestre 2021, la contribution de cette mesure expliquerait une évolution de + 2,1 % des dépenses et de + 2,0 % des effectifs. C'est donc elle qui joue le plus fortement sur cette période.

Nettes des variations saisonnières, revalorisations de barème et mesures réglementaires, les dépenses et le nombre de bénéficiaires en volume connaîtraient une baisse (respectivement - 1,7 % et - 1,9 %) en lien avec la reprise économique et les conditions du marché du travail. C'est le 3^e trimestre consécutif de diminution simultanée des dépenses et des effectifs.

Comprendre les évolutions de moyenne période

Les évolutions des dépenses et des bénéficiaires du RSA sur les trois dernières années peuvent s'analyser à travers trois périodes. Entre le 3^e trimestre 2018 et le 1^{er} trimestre 2020, les dépenses trimestrielles progressent de 3,7 % en moyenne, sous l'effet notamment de la revalorisation des barèmes. Le nombre de bénéficiaires croît, quant à lui, plus modérément sur cette période (impact plus limité des revalorisations sur les effectifs). L'année 2020 est marquée par une forte croissance des dépenses et des bénéficiaires, en lien avec la crise sanitaire. À partir de 2021, les dépenses et les effectifs connaissent une diminution progressive, en lien avec la mesure exceptionnelle de prolongement des droits à l'assurance chômage et la reprise économique. Cette tendance à la baisse est supposée ralentir au 3^e trimestre 2021, en raison de la fin du prolongement des droits à l'assurance chômage (cf. supra).

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ du RSA chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾ - base 100 : 2018 T1)

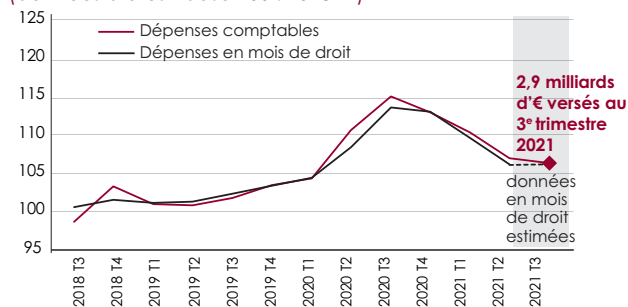


Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière. ⁽¹⁾ Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. ⁽²⁾ Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.

ZOOM SUR LES DÉPENSES

L'évolution des dépenses de RSA peut être analysée via le prisme des dépenses comptables (montants versés au titre du RSA sur un mois donné, quelle que soit la date du droit concerné) ou celui des dépenses « en mois de droit » (montants versés pour un mois de droit donné, quelle que soit la date de versement concernée). Les premières divergent des secondes notamment du fait d'une prise en compte différentes des montants versés à tort (indus) ou avec retard (rappels, définitions dans [Lisez-moi](#)). Les masses financières du RSA reculent de 7,6 % entre le 3^e trimestre 2020 et le 3^e trimestre 2021 selon les données comptables et de 6,5 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Sur l'année 2021, les évolutions des deux séries sont relativement proches ([graphique](#)). Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en tenant compte des actualisations tardives de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires (qui est toujours affiché au titre d'un mois donné).

Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses en mois de droit versées au titre du RSA chaque trimestre (données brutes - base 100 : 2018 T1)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6) et Agence comptable. Champ : Caf - France entière.